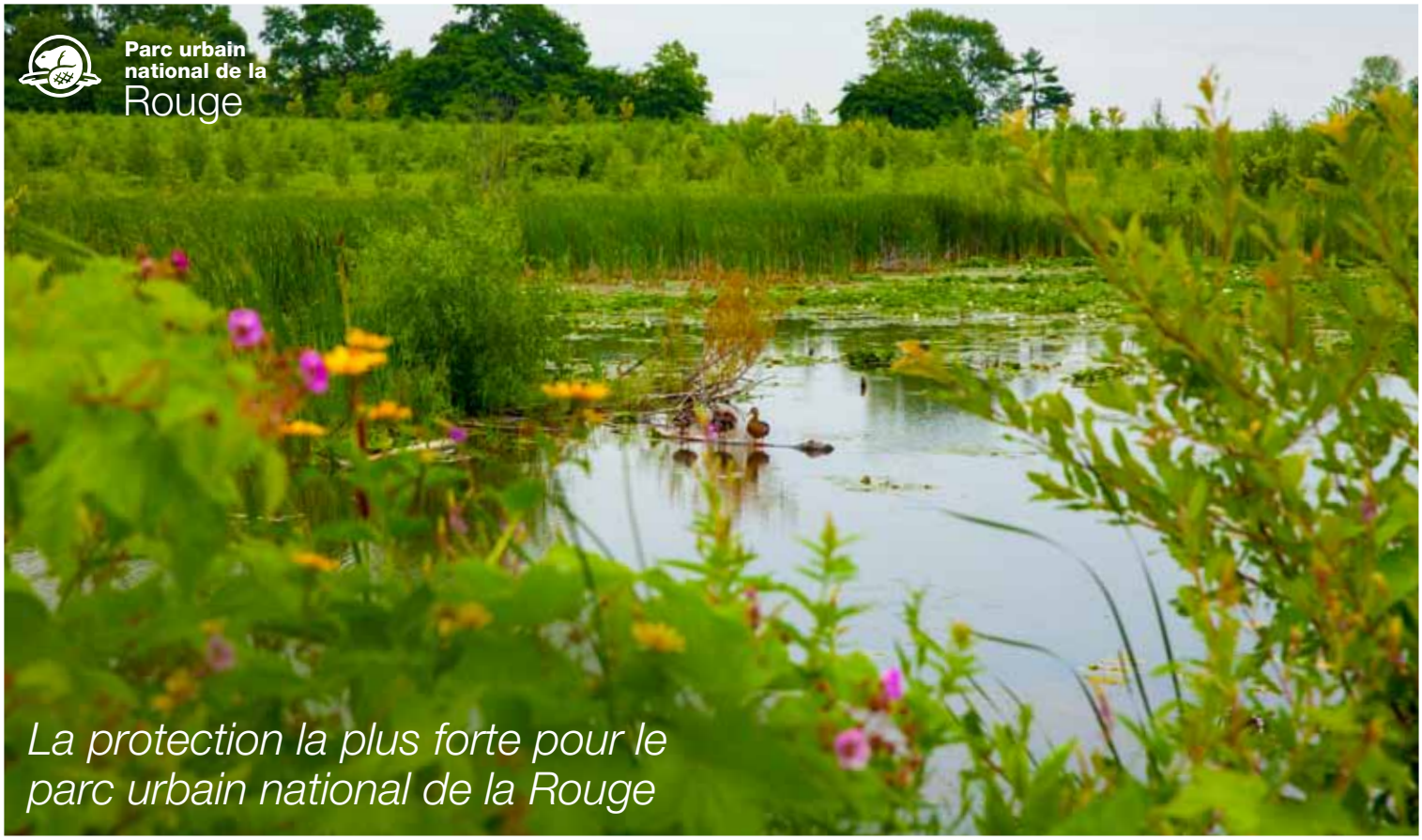
Parc urbain national de la Rouge



# *La protection la plus forte pour le parc urbain national de la Rouge*

Le projet de loi qui a été déposé pour établir le parc urbain national de la Rouge donnera à Parcs Canada les moyens nécessaires pour assurer le niveau de protection le plus élevé des écosystèmes, de la faune, de la flore, des fossiles, des artéfacts et d'autres ressources naturelles et culturelles. Parcs Canada pourra de même promouvoir une collectivité agricole dynamique faisant partie du réseau national canadien d'aires protégées. Parcs Canada s'appuiera avec respect sur l'héritage d'intendance légué par les gouvernements, les groupes communautaires et les bénévoles depuis près de trois décennies.

Le contexte urbain de la Rouge, situé à proximité de l'endroit où vivent 20 pour 100 de la population du Canada, représente pour les Canadiens et les Canadiennes de tous les milieux des occasions sans précédent d'apprendre le patrimoine naturel, culturel et agricole du parc. Ils pourront s'en rapprocher et, par le fait même, découvrir le réseau fantastique d'aires protégées au Canada. Parcs Canada a l'honneur d'avoir l'occasion d'établir le parc urbain national de la Rouge où se marient des ressources naturelles, culturelles et agricoles à des paysages remarquables et d'en assurer la gestion de façon intégrée. Ainsi, les générations de Canadiens et de Canadiennes d'aujourd'hui et de demain pourront protéger ce parc, en jouir et en faire l'expérience.





# La protection du parc urbain national de la Rouge par Parcs Canada est égale ou supérieure à celle offerte par l'Ontario

| | Protection actuelle offerte par la province de Ontario | Protection proposée pour le parc urbain national de la Rouge |
|---|---|---|
| Extraction minière explicitement interdite sur toutes les terres? | Non | Oui |
| Interdiction explicite de prélever des plantes indigènes et des fossiles sur toutes les terres? | Non | Oui |
| Chasse explicitement interdite sur toutes les terres? | Non | Oui |
| Protection intégrale aux termes de la *Loi sur les espèces en péril?* | Non | Oui |
| Application réelle de l'interdiction de déverser des déchets? | Non | Oui, *par des agents d'application de la loi spécialisés* |
| Imposition d'amendes équivalentes à celles des parcs nationaux pour des activités illégales comme le braconnage? | Non | Oui |
| Agents d'application de la loi en service à l'année longue? | Non | Oui |
| Protection totale du parc à partir du lac Ontario jusqu'à la moraine d'Oak Ridges? | Non | Oui |
| Établissement de liens écologiques entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges? Lake Ontario and Oak Ridges Moraine? | Non | Oui |
| Stabilité de l'exploitation agricole durable au moyen de baux à long terme? | Non | Oui |
| Protection totale des ressources culturelles (p. ex. sites archéologiques, patrimoine bâti)? | Non | Oui |
| Financement stable à long terme à l'appui de la gestion, de la protection et de l'exploitation de la Rouge? | Non | Oui |





